



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 1er novembre 2017**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 octobre 2017, à 8 h 30

**10.003** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 octobre 2017, à 8 h 30

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1176770007

Accorder un contrat à Entreprise St-Louis pour la location de deux tracteurs-chargeurs avec opérateur pour le lieu d'élimination de la neige à la carrière St-Michel, pour une durée d'un an, avec option de prolongation d'une saison hivernale / Dépense totale 154 222,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16454 - (6 soumissionnaires)

### 20.002 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1171670001

Accorder un contrat à AXOR Experts-Conseils Inc. pour les services professionnels en économie de la construction pour les projets d'aménagement du nouveau Centre d'histoire de Montréal et du réaménagement du théâtre de Verdure - Dépense totale de 114 029,92 \$, taxes incluses (offre: 94 434,92 \$, contingences: 14 165,21 \$, incidences: 5 430,00 \$) - Appel d'offres public 17-16287 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

### 20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.004 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service des technologies de l'information - 1173712002

Accorder un soutien financier non-récurrent de 5000 \$ à l'Association des étudiants de la maîtrise en gestion de projets de l'UQAM, dans le cadre de la 8e édition du Concours KGP qui se tiendra le 11 novembre 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques - 1174820004

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ.,c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Prairies

### 30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 40 – Réglementation

### 40.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 40.002 Ordonnance - Autre sujet

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1171179007

(AJOUT) Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), rendant applicable ce règlement au secteur « Plaza Saint-Hubert » pour une période de douze mois

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

### 40.003 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports - 1171543006

(AJOUT) Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2017 (16-065 - Articles 19, 23, 27 et 28), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité au Collège André-Grasset (1973) inc. d'une valeur de 7 333 \$, pour l'utilisation des installations et des biens et services au complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre de la 42e édition du « Bol d'or », les 17, 18 et 19 novembre 2017

## **50 – Ressources humaines**

**50.001** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>0</b>

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 11 octobre 2017 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE17 1774**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 octobre 2017, en y retirant l'article 40.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE17 1775**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE17 1776**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE17 1777**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE17 1778**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 27 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE17 1779**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Nadon Sport Saint-Eustache inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 8 motocyclettes de marque BMW, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 209 672,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16226 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1174922016

---

**CE17 1780**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Les systèmes Cyberkar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 100 gyrophares (barres de feux d'urgence) pour les véhicules Dodge Charger 2017 du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 160 965 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16152 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1174922018

---

**CE17 1781**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter, en vertu de l'article 33 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le don d'un bonsaï de Monsieur Pierre Séguin pour le Jardin botanique de Montréal, d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à \$ 22 850,80 \$;
- 2 - d'autoriser l'émission, par le Service des finances, d'un reçu officiel pour fins d'impôts au nom de Grand Cru Pierre Séguin Consultant inc., au montant de \$ 22 850,80 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1172912002

---

**CE17 1782**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$, taxes incluses, à Vélo Québec Association pour la réalisation de la deuxième édition du guide « Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes »;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1174368011

**CE17 1783**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 190 000 \$, pour l'année 2017, aux organismes ci-après mentionnés pour les montants indiqués en regard de chacun de leur nom, dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financée par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec :

<b>Organisme</b>	<b>Contribution (\$)</b> <i>Fonds de soutien vitrines et marchés culturels et créatifs</i>
<b>Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)</b>	30 000 \$
<b>Festival Mondial Montréal</b>	35 000 \$
<b>M pour Montréal</b>	35 000 \$
<b>La danse sur les routes du Québec</b>	35 000 \$
<b>Antenne créative</b>	35 000 \$
<b>Coop la Guilde</b>	20 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1176307002

**CE17 1784**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au gouvernement du Québec de nommer une représentante de la Ville de Montréal, provenant des bibliothèques des arrondissements, au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), soit Mme Dominique Gazo, chef de division culture et bibliothèque, de la Direction culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Lachine en remplacement de Mme Isabel Assunção, directrice culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, en vertu de l'article 4.1 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1176936006

---

**CE17 1785**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter un soutien financier de 3 600 \$ de la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais de Montréal pour bonifier l'expérience de visite durant l'événement Jardins de lumière 2017;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant du soutien financier au Service de l'espace pour la vie;
- 3 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1177229003

---

**CE17 1786**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter un soutien financier de 3 200 \$ de la Société du Jardin de Chine afin d'organiser la tenue de deux soirées de danse de dragon dans le cadre de l'évènement « Jardins de lumière » au Jardin botanique de Montréal;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de ce soutien financier au Service de l'espace pour la vie;
- 3 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1177227002

---

---

**Levée de la séance à 9 h 08**

70.001

---

Les résolutions CE17 1774 à CE17 1786 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 18 octobre 2017 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE17 1787**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 octobre 2017, en y retirant l'article 20.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE17 1788**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 octobre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE17 1789**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du chemin de la Côte-Saint-Luc (projet de l'entente 83-89 (volet 10 km) - Fiche 49), pour une somme maximale de 422 000,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1170025006

---

**CE17 1790**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, seuls soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats pour la fourniture de 6 tondeuses de type industriel, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune elle, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16240 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
	Article 1	
Les Produits Turf Care Canada Ltée	4 tondeuses automotrice Toro GM4010	395 514 \$
	Article 2	
Kubota Montréal	2 tondeuses automotrice Kubota F3990	126 266,55 \$

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1174922017

---

#### **CE17 1791**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat accordé à JRG Déneigement Excavation inc. (CE16 1571) pour la location de machinerie, incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, pour une somme maximale de 209 155,56 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents à cet effet pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1175380002

---

#### **CE17 1792**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 373 346,82 \$, taxes incluses, pour la location de chaudières pour le chauffage temporaire, dans le cadre du projet de conversion du chauffage (vapeur à eau chaude), du Centre sportif Pierre-Charbonneau et de l'aréna Maurice-Richard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Combustion Expert Énergie inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 349 064,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16388 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1173482003

---

**CE17 1793**

Vu la résolution CA17 08 0617 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 octobre 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Axor Expert-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur une partie de la rue Marcel, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme maximale de 248 720,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-028;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1173152005

---

**CE17 1794**

Vu la résolution CA17 27 0304 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 5 septembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la convention intervenue entre la Ville de Montréal et La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) permettant la construction d'un passage à niveau sur l'emprise ferroviaire entre les avenues Souigny et Dubuisson, dans l'axe de la rue Taillon;
- 2- d'approuver l'addenda 1 à la convention de La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) concernant l'installation de la clôture sur l'emprise du CN, dans le cadre des travaux de construction d'un passage piétonnier et cyclable, entre les avenues Souigny et Dubuisson, dans l'axe de la rue Taillon.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1176223013

---

**CE17 1795**

Vu la résolution CA17 08 0659 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 octobre 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet du Garage Côte-Vertu, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1171569001

---

**CE17 1796**

Vu la résolution CA17 090250 du conseil d'arrondissement d'Achats-Cartierville en date du 2 octobre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier totalisant 19 085 \$, pour les années 2017 et 2018, provenant de la Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville (TCJBC) dans le cadre du programme « Je lis, tu lis ».

Adopté à l'unanimité.

30.002 1171082010

---

**CE17 1797**

Vu la résolution CA17 29 0296 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 2 octobre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2017, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de tenir compte de la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles, au montant de 8 000 \$ liée aux événements organisés lors de la fête du Canada 2017 à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1176805013

---

**CE17 1798**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un budget additionnel de revenus de 113 000 \$ représentant une partie des revenus supplémentaires générés par les activités de commercialisation à venir à Espace pour la vie (boutiques et restauration);
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 113 000 \$ à même le budget additionnel de revenus vers le budget d'opérations 2017 pour l'achat de marchandises aux fins de revente de la Division commercialisation du service d'Espace pour la vie afin d'assurer l'exploitation des restaurants jusqu'à la fin de l'année en cours;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1177530003

---

**CE17 1799**

Le conseiller Pierre Desrochers déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter.

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

en lien avec les activités de Sanimax sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'autoriser toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de toute disposition légale applicable.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1172923002

---

**CE17 1800**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège entre la rue Sainte-Croix et la rue Filiatrault, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1174396011

---

**CE17 1801**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 3<sup>e</sup> Avenue entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1164386007

---

**CE17 1802**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny entre le boulevard De La Rousselière et la 50<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1173496004

---

**CE17 1803**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 septembre 2017, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1173496006

---

**Levée de la séance à 9 h 16**

70.001

Les résolutions CE17 1787 à CE17 1803 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville



**Dossier # : 1176770007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat pour la location de deux tracteurs-chargeurs avec opérateur pour le lieu d'élimination de la neige à la carrière St-Michel, pour une durée d'un an avec option de prolongation d'une saison hivernale, à Entreprise St-Louis, le plus bas soumissionnaire conforme. Dépense totale 154 222.87\$ taxes incluses. Appel d'offres public n° 17-16454.-6 soumissionnaires.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'octroyer un contrat à la compagnie "Entreprise St-Louis", le plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de deux tracteurs-chargeurs avec opérateur pour le lieu d'élimination de la neige à la carrière St-Michel, pour une dépense maximale de 154 222.87\$ (taxes incluses) , conformément à l'appel d'offres No. 17-16454.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-10-18 18:30

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176770007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat pour la location de deux tracteurs-chargeurs avec opérateur pour le lieu d'élimination de la neige à la carrière St-Michel, pour une durée d'un an avec option de prolongation d'une saison hivernale, à Entreprise St-Louis, le plus bas soumissionnaire conforme. Dépense totale 154 222.87\$ taxes incluses. Appel d'offres public n° 17-16454.-6 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et de l'octroi des contrats s'y rattachant.

Le contrat numéro 12-12303 pour la location d'appareils avec opérateurs, entretien et accessoires, pour la période de déneigement 2012-2015 pour l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension est venu à échéance le 30 avril 2017.

La direction des Travaux publics du Service de la concertation des arrondissements (SCA) a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour un nouveau contrat. Le Service de l'approvisionnement était responsable du processus d'appel d'offres afin de s'assurer que les documents présentés au marché permettent d'obtenir des propositions répondant à ses besoins, et ce, à prix compétitif. Les activités opérationnelles relatives aux lieux d'élimination de la neige restent déléguées aux arrondissements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12 140324 - 2 octobre 2012. Octroyer trois contrats pour la location, au total, de huit tracteurs-chargeurs avec opérateurs, pour le déneigement des hivers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, aux plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, pour un montant total de 1 483 634,53 \$ incluant les taxes soit : un contrat à la firme Jean-Louis Blais pour la location d'un tracteur-chargeur, au prix total approximatif de 138 142,46 \$ incluant les taxes, un contrat à la firme Excavation P. Huot inc. pour la location de cinq tracteurs-chargeurs, au prix total approximatif de 913 990,89 \$ incluant les taxes et un contrat à la firme Les Entreprises Daniel Robert inc. pour la location de deux tracteurs-chargeurs, au prix total approximatif de 431 501,18 \$ incluant les taxes. Appel d'offres public 12-12303 (5 soumissionnaires). Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

**DESCRIPTION**

Le présent appel d'offres a pour objet la location de deux (2) tracteurs-chargeurs à être localisés au site de surface carrière Saint-Michel (CSM). L'exécution du contrat inclut un opérateur par équipement. La location de ces équipements permettra de garantir en tout temps des espaces nécessaires pour l'entreposage de la neige au site de surface (CSM) et la libre circulation des camions affectés au transport de la neige à chaque site assigné. Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours civils avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé d'une saison hivernale. Tout renouvellement du contrat convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes.

## **JUSTIFICATION**

La Ville ne possède pas les ressources humaines et matérielles pour réaliser l'ensemble des travaux requis aux lieux d'élimination de neige. Il est donc nécessaire de louer les équipements avec opérateurs pour chacun des sites. Afin de rencontrer les objectifs de la stratégie d'élimination de la neige, le contrat a une durée d'un an parce qu'on vise une synchronisation de tous les contrats de location d'équipements, en plus de faire partie d'une vérification des opérations pour les projets d'optimisation des coûts.

Le Service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public no 17-16454, publié par le Service électronique d'appels d'offres (SÉAO), le 11 septembre 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 septembre 2017.

A la fin du processus d'appel d'offres, il y a eu 6 soumissions déposées, à savoir :

- 3024407 Canada inc. (Entreprise Vaillant (1994))
- Les Pavages Dancar (2009) inc.
- Excavation et carrière Écono inc.
- Neigexpert Itée
- Entretien St-Louis inc.
- Les Entreprises Daniel Robert inc.

La conformité administrative à été faite par le service de l'approvisionnement et la conformité technique à été effectué par le Service de la concertation des arrondissements. Une soumission non conforme.

Le «Tableau récapitulatif des soumissions reçues» est disponible en pièce jointe.

<b>Coût moyen des soumissions conformes *</b>	116 971,2 \$
(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>	-7,85%
((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)</b>	10 629,2 \$
(la plus haute conforme – la plus basse conforme)	
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)</b>	8,37%
((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b>	(2 207,5) \$
(la plus basse conforme – estimation)	
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b>	-1,71%
((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b>	9 933,8 \$
(la deuxième plus basse – la plus basse)	
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b>	7,83%
((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	

Nous avons donc, 5 soumissionnaires conformes pour 6. Le prix d'octroi est plus bas que la dernière estimation en -1.7%, soit 2\$/heure de moins que le prix unitaire estimé.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme a été majoré pour couvrir, en termes de précipitations, 75% des hivers (majoration de 21,5%). Le montant total demandé pour le contrat est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Coût - Octroi des contrats. Soumission 17-16454				
Adjudicataire	Équipement / Durée	Montant (TTC)	Contingences (21,5%)	Montant Depense total x contrat (TTC)
Entretien St-Louis inc	2 tracteurs-chargeurs à CSM pour 1 an	126 932,40 \$	27 290,47 \$	154 222,87 \$

TTC : Toutes taxes comprises

Des ajustements supplémentaires pourraient être demandés si les conditions météo sont anormales ,rappelons que le contrat de base est basé sur un hiver de précipitations moyennes. Le tableau inclut des contingences à titre indicatif et pourrait appeler des budgets supplémentaires non prévus à la base du service de la concertation des arrondissements.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

La gestion des sites d'élimination de la neige fait partie intégrante de la stratégie d'élimination de la neige et s'encadre à la Politique de Dénéigement de la Ville de Montréal. Les activités de disposition de la neige nécessitent des équipements appropriés pour assurer les espaces nécessaires à l'entreposage de la neige dans les sites de surface. Sans la gestion du site, la stratégie d'élimination aura des impacts majeurs sur le transport de la neige, sur la gestion des autres sites d'élimination, ainsi que sur tous les coûts associés.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue au présent dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation CE: 01 novembre 2017

Début contrat, une (1) saison hivernale: 01 novembre 2017

Fin contrat, une (1) saison hivernale: 15 avril 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La politique de gestion contractuelle, les clauses particulières en prévention de la collusion étaient incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Étant donné que le montant du contrat est inférieur à 2M\$ et qu'il ne répond pas aux critères d'examen de la commission des contrats, le dossier ne doit pas faire l'objet d'un examen de conformité.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Dominic POITRAS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Dominic POITRAS, 10 octobre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

José Alberto CARDENAS AVILA  
ingénieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Richard ACHILLE  
Chef de division- soutien technique et  
opérationnel

Le : 2017-10-05

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

André HAMEL  
Directeur travaux publics

**Approuvé le :** 2017-10-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Guylaine BRISSON  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-10-18



**Dossier # : 1171670001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à AXOR Experts-Conseils Inc. pour les services professionnels en économie de la construction pour les projets d'aménagement du nouveau Centre d'histoire de Montréal et du réaménagement du théâtre de Verdure - Dépense totale de 114 029,92 \$, taxes incluses (offre: 94 434,92 \$, contingences: 14 165,21 \$, incidences: 5 430,00 \$) - Appel d'offres public 17-16287 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 114 029,92 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en économie de la construction pour les projets d'aménagement du nouveau Centre d'histoire de Montréal et du réaménagement du théâtre de Verdure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel AXOR Experts-Conseils Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 108 599,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16287 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-10-23 10:51

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171670001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à AXOR Experts-Conseils Inc. pour les services professionnels en économie de la construction pour les projets d'aménagement du nouveau Centre d'histoire de Montréal et du réaménagement du théâtre de Verdure - Dépense totale de 114 029,92 \$, taxes incluses (offre: 94 434,92 \$, contingences: 14 165,21 \$, incidences: 5 430,00 \$) - Appel d'offres public 17-16287 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre d'histoire de Montréal (CHM) et le théâtre de Verdure (TV) présentent deux missions culturelles d'importance à Montréal. Ces deux entités feront l'objet de travaux d'ici 2020 afin d'offrir des espaces répondant aux normes actuelles, tant constructives que muséales et technologiques, en adéquation avec leurs missions renouvelées.

Les espaces d'exposition du CHM occupent actuellement une ancienne caserne de pompiers sur la Place d'Youville dans le Vieux-Montréal et ses espaces administratifs sont situés dans un espace locatif à proximité. Afin de répondre à la volonté de la Ville d'offrir une expérience améliorée, il est prévu que le CHM déménage en 2019 au deuxième étage du Carré Saint-Laurent, un nouveau complexe en construction au coeur du centre-ville et du Quartier des spectacles, à l'angle des rues Sainte-Catherine et Saint-Laurent. Cet espace locatif offrira quelques 3 188 mètres carrés de superficie et permettra de doubler les surfaces consacrées aux expositions et d'y regrouper les espaces administratifs et techniques.

Le propriétaire du Carré Saint-Laurent, la Société de développement Angus (SDA), entreprendra les travaux d'amélioration locative sur l'étage en fin 2017 pour une livraison prévue au printemps 2019. Dès l'été 2019, suite à la production des plans et devis, des travaux d'aménagement muséal (Expositions de l'an 1) et l'installation de dispositifs scénographiques seront entrepris pour une ouverture du nouveau CHM pendant la période estivale de 2020.

Le théâtre de Verdure (TV) est un espace scénique en plein air situé dans le parc La Fontaine. En activité depuis 1956, il offre un programme varié de représentations culturelles et scéniques (danse, musique, théâtre, cirque,...), très prisé par le public estival. Il est composé de gradins pouvant accueillir près de 2000 personnes et d'un bâtiment de scène recevant les loges et disposant d'une structure en acier pouvant recevoir une toile couvrant la scène pendant la saison d'activités. Le constat de l'état de désuétude avancé de l'édifice amène toutefois la Ville à cesser les activités du TV en 2014. Suite à une redéfinition des principes directeurs de réaménagement du parc, entendue par tous les intervenants du projet (l'arrondissement Plateau Mont-Royal, le Service de la culture, le Service des grands

parcs, du verdissement et du Mont-Royal), un programme de réaménagement et mise aux normes du théâtre de Verdure est entrepris en été 2017. Sur cette base, des services professionnels seront entrepris en début 2018. Les travaux de réaménagement seront entrepris au printemps 2019 pour une réouverture au public pendant l'été 2020.

Il s'agit de deux bâtiments à vocation culturelle impliquant l'intégration d'équipements scénographiques: grilles techniques au plafond, passerelles, support pour appareils et rideaux de scène, planchers techniques et distribution pour support numérique pour ce citer que ceux là. Les deux projets feront appel à des connaissances dans ce domaine particulier pour bien identifier les coûts de mise en oeuvre. Peu de firmes disposent de cette expertise, telle qu'identifiée dans les documents d'appel d'offres. Une même firme pour les deux projets permettra d'établir des bases de travail communes et assurer un meilleur contrôle de l'ensemble des coûts.

Les plans et devis de ces deux projets seront entrepris par des équipes de professionnels distinctes pendant une même période.

Afin d'assurer un suivi et un contrôle des coûts en cours de planification et d'exécution, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), qui accompagne le Service de la culture dans la mise en oeuvre de ces deux projets, souhaite recourir aux services d'une firme en économie de la construction.

Un appel d'offres public, publié dans Le Devoir le 5 juillet 2017, a offert aux soumissionnaires un délai de 32 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site du SÉAO et de déposer leurs soumissions. Celles-ci sont valides pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt, soit jusqu'au 14 août 2017.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM17 0624 - 24 avril 2017**- Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 636 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagements muséaux dans le cadre du projet de relocalisation du Centre d'Histoire de Montréal au Carré Saint-Laurent.

**CM 16 1446 - 20 décembre 2016** - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Gestion Saint-Laurent Angus inc., à des fins culturelles, des espaces d'une superficie d'environ 3 188 mètres carrés, au 1<sup>er</sup> étage, de l'immeuble situé à l'intersection de la rue Ste-Catherine et du boulevard St-Laurent, pour une période de 6 ans et 9 mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, pour un loyer total de 13 187 038,68 \$, taxes incluses.

**CE 16 1581 - 5 octobre 2016** - Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le Service de la culture pour réaliser les études préalables requises, dans le cadre du nouveau Centre d'histoire de Montréal; et mandater le Service de la gestion et planification immobilière, en concertation avec le Service de la culture, pour trouver une nouvelle vocation à la caserne située sur la place d'Youville.

**CM 09 0854 - 22 septembre 2009** - Approuver le projet d'accord de développement à intervenir entre la Ville et le Fonds Immobilier Angus, S.E.C. pour la réalisation du projet Carré Saint-Laurent.

## **DESCRIPTION**

Six (6) addenda ont été publiés. Les addenda 1, 3, 4, 5 et 6 ont apporté des précisions aux livrables et aux services particuliers et moins courants de l'économiste pour l'évaluation des propositions à caractère muséal. L'addenda 2 a reporté l'ouverture des soumissions au 14 août considérant la période de vacances estivales.

À la suite de l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat à AXOR

Experts-Conseils Inc. pour des services en économie de la construction afin de réaliser, sans s'y restreindre, les mandats suivants:

- Participer aux ateliers de Processus de conception intégrée (PCI);
- Mettre en place des outils de gestion qui permettront d'assurer un contrôle et un suivi tout au long du projet;
- Effectuer l'estimation préliminaire des coûts des travaux afin d'établir un plan de coûts dès le début du projet en fonction du programme et du budget autorisé;
- Effectuer l'estimation des coûts aux différentes étapes de livrables de projet, incluant l'analyse des soumissions pour travaux;
- Estimer le coût des travaux selon la norme Uniformat II;
- À l'aide d'un tableau comparatif, identifier et expliquer les écarts entre le plan de coûts et le budget défini à partir du programme fonctionnel et technique des projets;
- Prévoir une révision de l'envergure de la programmation et des niveaux de qualité si le coût estimé dépasse l'enveloppe budgétaire prévue;
- Collaborer à l'élaboration de l'échéancier maître du projet;
- Présenter le budget aux professionnels responsables de l'exécution des projets, en fonction des scénarios et concepts avancés.

Tout au long de leur prestation, les firmes seront encadrées par les professionnels du SGPI et du Service de la Culture.

Les preneurs des cahiers des charges sont :

1. AXOR Experts-Conseils Inc.
2. BTY group
3. Ernst & Young Montreal LLP
4. GLT+ inc.
5. Groupe Altus Limitée
6. LCO- Consultants en Construction et Gestion Inc.
7. Legico CHP Consultants
8. Macogep inc
9. Strategia Conseil inc
10. WSP Canada Inc.

## **JUSTIFICATION**

Parmi les dix (10) preneurs des cahiers des charges, seules six (6) firmes ont déposé une soumission. Quatre (4) d'entre elles ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de leurs enveloppes respectives.

Le Comité de sélection, tenu le 30 août 2017, recommande de retenir l'offre de AXOR Experts-Conseils Inc. pour les services d'économiste requis pour le présent dossier. Cette firme a obtenu en effet le plus haut pointage final, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

Le prix soumis par cette firme est inférieur à l'estimation du prix de la soumission faite avant l'appel d'offres par le SGPI (écart de 60%). Ce type de projet à caractère muséal n'étant pas habituel dans le carnet de commandes des économistes, le nombre d'heures prévu par le SGPI était possiblement trop conservateur. Le prix soumis par AXOR Experts-Conseils Inc. présente cependant un écart de 47% avec le soumissionnaire suivant et de 50% par rapport à la moyenne des soumissions. Le plus bas soumissionnaire confirme être en mesure de respecter le mandat dans les limites des prix soumis.

	Note intérim (%)	Note finale	Prix pour services de base (avant taxes)	Total (taxes incluses)
Soumissions conformes				
AXOR Experts-Conseils Inc.	74,33	13,17	82 135,00 \$	94 434,72 \$
GLT+inc.	75,83	7,03	155 780,00 \$	179 108,06 \$
WSP Canada inc.	76,5	7,00	157 200,00 \$	180 740,70 \$
Macogep inc.	71,33	3,93	268 200,00 \$	308 362,95 \$
Estimation des coûts interne (\$)			206 355,00 \$	238 334,61 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues				190 661,61 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme				-50%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation				(143 899,89) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation				-60%
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et la plus basse conforme				84 673,34 \$
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et la plus basse conforme				47%

Un budget pour services contingents de 15% du montant soumis, soit 10 859,99 \$, taxes incluses, est ajouté pour couvrir les coûts des services additionnels ne faisant pas partie des services de base et aux imprévus non encore identifiés mais qui pourraient être requis en cours de mandat de la part de l'adjudicataire. Le cadre particulier du nouveau CHM dans un espace locatif en cours de construction (en mode design-construction) et sujet à des changements ou des étapes supplémentaires en raison d'ajustements par l'entrepreneur en cours de construction, justifie ce budget de contingences. Cette allocation n'était pas identifiée dans le bordereau de soumission.

Somme toute, le total du budget d'honoraires associé au contrat professionnel sera de 108 599,92\$

Services de base :	82 135,00 \$
Budget de contingences :	12 320,25 \$
Total avant taxes :	94 455,25 \$
Total taxes incluses :	108 599,92 \$

Un budget d'incidences équivalent à 10 % du montant du contrat (10 859,99 \$, taxes incluses) sera ajouté en parallèle au contrat afin de permettre de faire appel à des experts dans le domaine des technologies numériques et des équipements de scène, considérant l'évolution rapide dans ce domaine et le recours ponctuel par les économistes.

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public.

AXOR Experts-Conseils Inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles (RENA). L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Elle possède une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public émise par l'Autorité des marchés financiers (AMT).

La Ville ne possède pas l'expertise interne en économie de la construction pour accompagner ces deux projets.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant maximal de cette dépense de 114 029,92 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-005 – Travaux de protection des bâtiments corporatifs. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Les montants du contrat seront décaissés selon la répartition suivante: 10% en 2017, 64% en 2018 et 26% en 2019.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Compte tenu que le CHM se trouve dans un espace locatif, et que le TV fait l'objet d'un réaménagement et une mise aux normes de ses espaces, ils ne sont pas tenus d'atteindre une accréditation LEED. Les deux projets adopteront toutefois les meilleures approches en développement durable, notamment par l'acquisition d'équipements et de dispositifs comportant des caractéristiques d'économie d'énergie et l'utilisation de matériaux sains. La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable. Les projets rejoignent les critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section «Une meilleure qualité de vie » :

- Protection et diffusion du patrimoine et de l'histoire;
- Diversité et dynamisme culturel;
- Innovation et savoir;
- Compétitivité;
- Promotion de l'économie locale.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent contrat vise dans un premier temps à valider les coûts que soumettra le locateur du projet CHM en novembre 2017, afin d'ajuster les prix au besoin. Il permettra dans les étapes ultérieures d'identifier le budget de l'aménagement muséal du CHM ainsi que celui du réaménagement du TV avant les appels d'offres de services professionnels et le concours, tous deux prévus en fin 2017.

Le processus d'octroi du contrat doit être réalisé dans les meilleurs délais afin de respecter les échéanciers prévus pour la mise en oeuvre des projets identifiés. Tout retard dans l'octroi du contrat de l'économiste de la construction pourrait avoir des impacts sur l'évaluation des projets et des coûts associés. Comme la première étape d'analyse du projet aura des répercussions sur toute la durée de celui-ci, une prise en charge des données du projet par le professionnel est essentielle dans les meilleurs délais.

Tant le projet du CHM que celui du TV doivent être ouverts au public en 2020.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

les deux projets feront l'objet d'une page web sur le site internet de la Ville , via le Service des communications

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat novembre 2017  
début de la mission novembre 2017  
fin de la mission printemps 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Gina TREMBLAY, Service de la culture  
Michèle PICARD, Service de la culture

Lecture :

Gina TREMBLAY, 12 septembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rémy-Paul LAPORTE  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-09-12

Isabelle BONNEAU  
c/d gestion de projets immobiliers

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean BOUVRETTE  
Directeur de direction par intérim

**Approuvé le :** 2017-09-15

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-10-23

CE : 20.003  
2017/11/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1173712002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 j) planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non-récurrent de 5000,00 \$ à l'Association des étudiants de la maîtrise en gestion de projets de l'UQAM, dans le cadre de la 8e édition du Concours KGP qui se tiendra le 11 novembre 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier non-récurrent de 5000,00 \$ à l'Association des étudiants de la maîtrise en gestion de projets de l'UQAM, dans le cadre de la 8e édition du Concours KGP se tenant le 11 novembre 2017;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'autoriser M. Christian Chaput, Directeur du Bureau de projets au Service des technologies de l'information, à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-10-24 17:51

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173712002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 j) planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non-récurrent de 5000,00 \$ à l'Association des étudiants de la maîtrise en gestion de projets de l'UQAM, dans le cadre de la 8e édition du Concours KGP qui se tiendra le 11 novembre 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des technologies de l'information (TI) de la Ville de Montréal (Ville) a entrepris un important virage vers les nouvelles technologies visant, entre autres, à faire de Montréal un chef de file des villes intelligentes et numériques au niveau mondial. Un des principaux axes de développement de ces nouvelles technologies est l'intégration de nouveaux talents par l'entremise de plusieurs activités de recrutement. À ce titre, le besoin de se positionner auprès de candidats potentiels est primordial. Les besoins en ressources spécialisées étant importants, le Service des TI a mis en oeuvre différentes actions via des campagnes de recrutement et de visibilité, en se faisant plus présent dans des événements destinés à la communauté TI.

Le Concours KGP est un concours de cas académique interuniversitaire en gestion de projets. Cet événement académique de renommée mondiale est organisé de concert avec l'ESG-UQAM et la firme KGP pour permettre aux participants de mettre à profit les enseignements reçus dans le cadre de leur programme de maîtrise en gestion de projets. En agissant à titre de commanditaire, nous offrons à notre organisation une visibilité dans le milieu universitaire.

Le présent dossier vise donc à accorder un soutien financier non-récurrent de 5000,00 \$ à l'Association des étudiants de la maîtrise en gestion de projets de l'UQAM, dans le cadre de la 8e édition du Concours KGP qui se tiendra le 11 novembre 2017, et à approuver un projet de convention à cet effet

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

Ce partenariat permettra notamment :

- une visibilité sur l'ensemble des réseaux sociaux faisant mention du Concours KGP;
- une visibilité sur le site de l'événement;
- logo partenaire sur écrans géants de la soirée de clôture;
- logo partenaire sur la cocarde officielle du concours (300 exemplaires);
- une annonce verbale de notre participation et mention du nom du représentant de notre organisation;
- un accès privilégié aux quelques 160 curriculums vitae des participants du concours;
- le droit de tenir un kiosque promotionnel, etc.

Le plan de partenariat et de visibilité est disponible en pièce jointe au sommaire. Le contrat de commandite a été validé par le Service des affaires juridiques via une demande d'accompagnement juridique.

## **JUSTIFICATION**

Un des principaux défis du domaine des TI et de la Ville de Montréal est d'accroître sa visibilité afin d'attirer de nouveaux talents dans un domaine hautement compétitif. Cet engagement de la Ville permettra non seulement de contribuer au développement de la relève en TI, mais aussi de promouvoir la Ville en tant qu'employeur de choix pour les talents émergents dans le domaine des TI, et tout spécialement en gestion de projets.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Ville accordera à l'Association des étudiants de la maîtrise en gestion de projets de l'UQAM, un montant de 5 000\$ afin d'agir à titre de commanditaire de niveau or. Cette somme sera versée en un seul versement. Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputée au budget d'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'attribution de cette commandite permettra à la Ville:

- De bénéficier d'une visibilité auprès de la relève professionnelle en gestion de projets au Québec;
- De faciliter l'acquisition de ressources clés compétentes et outillées en gestion de projets.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est prévue de concert avec l'Association des étudiants de la maîtrise en gestion de projets de l'UQAM

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation du dossier au CE - 1er novembre 2017  
Octroi de la commandite - 11 novembre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Frédérique GUÉGUEN, Service des communications

Lecture :

Frédérique GUÉGUEN, 16 octobre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel TURCOTTE  
Analyste de dossiers

### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne PARENTEAU  
Chef de division

Le : 2017-09-05

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Christian CHAPUT  
Directeur

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Approuvé le :** 2017-10-24

**Approuvé le :** 2017-10-24



**Dossier # : 1174820004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ.,c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Prairies.

Il est recommandé au comité exécutif :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ.,c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district Rivière-des-Prairies, pour le compte de la compagnie XTL Transport.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-10-19 22:08

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174820004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ.,c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain situé dans une zone industrielle du district Pointe-aux-Prairies.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit pour le comité exécutif, d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation) pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m<sup>2</sup> de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district de la Rivière-des-Prairies, pour le compte de la compagnie XTL Transport.

Le présent projet consiste en:

- la construction d'un bâtiment industriel et le drainage d'un nouveau stationnement par un réseau d'égout pluvial privé desservant un terrain d'une superficie totale de plus de 5000 m<sup>2</sup> de surface équivalente, pour le compte de la compagnie XTL Transport;
- le raccordement de ce réseau pluvial privé au réseau d'égout municipal sera effectué par un branchement de 375 mm à l'égout pluvial de 750 mm (Lot : 1 074 643, 1 629 498 et 1 251 027).

Tel que demandé, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, le libellé de cette formalité est résumé à l'article 2.5 du formulaire de demande d'autorisation auprès du MDDELCC:

"La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire trésorier de la municipalité, ou le titulaire habilité de l'arrondissement, ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation."

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## **DESCRIPTION**

Afin de permettre à la compagnie XTL Transport, d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question pour le lot : 1 074 643, 1 629 498 et 1 251 027.

## **JUSTIFICATION**

L'attestation de non-objection représente une des formalités administratives requises de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'émission de l'autorisation, pour effectuer des travaux relatifs à l'eau potable, aux eaux usées et aux eaux pluviales sur le territoire de la municipalité concernée.

La division de l'urbanisme de l'arrondissement RDP-PAT n'a pas d'objection à ce projet.

La division des permis et de l'inspection de l'arrondissement RDP-PAT n'a pas d'objection à ce projet. Demande de permis n° 3001335000 déposée le 31 août 2017. Dossier à l'étude.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les travaux reliés à cette demande sont à la charge de XTL Transport.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux prévus par la compagnie XTL transport, respectent les directives du nouveau Guide québécois de la gestion des eaux pluviales en ce qui a trait à la gestion des eaux pluviales. La rétention des eaux pluviales dans le réseau privé d'égout pluvial aide à minimiser les rejets dans le réseau municipal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'émission de la lettre de non-objection soutiendra la demande d'autorisation soumise par XTL Transport auprès du MDDELCC.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Richard JOSEPH, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Richard JOSEPH, 26 septembre 2017  
Daniel DESHAIES, 25 septembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric PAINCHAUD  
Chef de division - Ingénierie

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-09-26

Martin COUTU  
Directeur d'arrondissement adjoint -  
responsable des grands projets et

CE : 30.002  
2017/11/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 40.001  
2017/11/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1171179007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), rendant applicable ce règlement au secteur « Plaza Saint-Hubert » pour une période de douze mois

Il est recommandé :  
d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), l'ordonnance désignant le secteur « Plaza Saint-Hubert » aux fins de l'application du règlement pour une période de douze mois.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-10-26 14:13

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171179007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), rendant applicable ce règlement au secteur « Plaza Saint-Hubert » pour une période de douze mois

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) prévoit que le comité exécutif peut désigner un ou plusieurs secteurs de l'agglomération où ce Règlement peut s'appliquer et sa période d'application. Le 21 juin 2017, le comité exécutif annonçait que le secteur de la Plaza Saint-Hubert fait l'objet d'un accord de principe suite à la demande soumise par la Société de développement commercial Plaza Saint-Hubert (SDC). La SDC a présenté une demande relative à une application du programme sur la rue Saint-Hubert, entre la rue Bellechasse Est et la rue Jean-Talon Est.

L'ordonnance rendant le Règlement applicable au secteur « Plaza Saint-Hubert » constitue la dernière étape avant l'application du PR@M-Artère en chantier. Les commerçants et propriétaires d'immeubles commerciaux de ce secteur pourront s'inscrire au programme suite à l'adoption de cette ordonnance par le comité exécutif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE 17 1105 (21 juin 2017) : obtention d'un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier dans le secteur de la rue Saint-Hubert, entre les rues Bellechasse Est et Jean-Talon Est.

CG15 0720 (26 novembre 2015) : adoption du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) - Approbation les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

**DESCRIPTION**

Le Service du développement économique recommande au comité exécutif d'édicter l'ordonnance requise pour rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) applicable au secteur « Plaza Saint-Hubert » à compter du 16 novembre 2017, et ce pour une période de douze mois.

## **JUSTIFICATION**

La proposition de rendre le programme de subvention applicable au secteur « Plaza Saint-Hubert » à partir du 16 novembre 2017 pour une période de douze mois a fait l'objet d'une réflexion et de discussions avec les représentants de la SDC et de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie.

Le Règlement indique les travaux pour lesquels une demande de subvention pourra être déposée ainsi que les conditions qui leur sont applicables. Par ces travaux et les conditions particulières pour ceux-ci, le programme favorise des interventions complètes et de qualité ainsi que leur intégration au milieu. Tous les travaux admissibles sont assujettis à la réglementation municipale et un permis est requis préalablement à leur réalisation, assurant ainsi leur conformité.

L'application du PR@M-Artère en chantier permettra :

- d'améliorer la compétitivité des établissements commerciaux du secteur dans un contexte où la mise en valeur et la dynamisation de l'offre commerciale est importante pour assurer le dynamisme de la Plaza Saint-Hubert, parallèlement aux travaux de démantèlement de la marquise qui seront réalisés;
- d'actualiser le cadre bâti et d'améliorer l'ambiance commerciale par des interventions physiques de qualité respectant les pratiques et les principes reconnus en design;
- de contribuer à l'amélioration continue de la qualité du milieu de vie des résidents de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1161179008 et ont fait l'objet des approbation requises du comité exécutif le 1er juin 2016 (CE16 0902).

Toutes les dépenses relatives à ce programme sont entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à l'entreprise, tel que défini au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), qui est une compétence de cette instance en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Compte tenu du fait que le PR@M-Artère en chantier encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, qu'il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en termes de commerces, et puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans la priorité du Plan Montréal durable 2016-2020 qui vise à assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas édicter cette ordonnance ferait en sorte que le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux

majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) ne pourra pas être applicable au secteur « Plaza Saint-Hubert » à compter du 16 novembre 2017.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À cette étape, aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mise en œuvre du programme dans le secteur « Plaza Saint-Hubert » à compter du 16 novembre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Camille BÉGIN, Service des communications  
Chantale POTVIN, Service des communications  
Sébastien DESHAIES, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Sébastien DESHAIES, 25 octobre 2017  
Chantale POTVIN, 25 octobre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain MARTEL  
Conseiller en développement économique

### **ENDOSSÉ PAR**

Géraldine MARTIN  
Directrice

Le : 2017-10-19

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2017-10-26



**Dossier # : 1171543006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2017 (16-065 - Articles 19, 23, 27 et 28), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité au Collège André-Grasset (1973) inc. d'une valeur de 7 333 \$, pour l'utilisation des installations et des biens et services au complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre de la 42e édition du « Bol d'or », les 17, 18 et 19 novembre 2017.

Il est recommandé:

1. D'édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2017 (16-065 - Articles 19, 23, 27 et 28), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité au Collège André-Grasset (1973) inc. d'une valeur de 7 333 \$, pour l'utilisation des installations et des biens et services au complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre de la 42e édition du « Bol d'or », les 17, 18 et 19 novembre 2017.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-10-26 15:43

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171543006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2017 (16-065 - Articles 19, 23, 27 et 28), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité au Collège André-Grasset (1973) inc. d'une valeur de 7 333 \$, pour l'utilisation des installations et des biens et services au complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre de la 42e édition du « Bol d'or », les 17, 18 et 19 novembre 2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal coïncide avec le 90<sup>e</sup> anniversaire du Collège André-Grasset (1973) inc. (Collège). Afin de souligner ces deux anniversaires, le Collège a soumis sa candidature pour être l'hôte du Championnat de football le « Bol d'or » dans le but d'en faire un événement grandiose et a gagné le droit d'accueillir la 42e et la 43e édition (2017-2018).

L'édition 2017 marquera un retour de ces grandes finales en sol montréalais après plus de cinq ans d'absence et verra les cinq finales provinciales être disputées sur le terrain synthétique du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) les 17, 18 et 19 novembre 2017, couronnant les saisons de football collégiales et juvéniles.

Depuis plus de 20 ans, il existe une entente entre la Ville de Montréal et le Collège en ce qui concerne l'échange de services tel que des prêts mutuels de plateaux sportifs. Grâce à cette entente, l'équipe de football du Collège bénéficie de l'utilisation du terrain synthétique du CSCR qui est considéré comme le terrain à domicile pour ses pratiques et y dispute 4 matchs pendant la saison régulière lors du Phénix du Collège.

Le Collège demande un soutien de la Ville de Montréal sous forme d'une gratuité pour l'utilisation du terrain synthétique du CSCR et des biens et services d'une valeur de 7 333 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 1555 - 28 septembre 2016 Approuver le projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) Inc., visant l'échange en biens et services, entrant en vigueur à la date de sa signature et se terminant le 30 août 2018. / Autoriser une dépense de 10 427,37

\$, représentant le montant des taxes applicables à cet effet.

CM11 1002 - 19 décembre 2011 Approuver le projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) Inc. visant l'échange de plateaux sportifs, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 décembre 2014/ Dépense totale de 14 367,47 \$.

CM09 0659 - 24 août 2009 Approuver le projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) Inc., pour le prêt par une partie à l'autre partie des plateaux sportifs et autres espaces sur sa propriété, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 août 2011/Autoriser une dépense de 7 161,54 \$.

## DESCRIPTION

Le « Bol d'or », qui réunit près de 700 athlètes et entraîneurs de partout à travers le Québec est un championnat de football provincial et inter régional annuel qui s'inscrit dans une longue tradition sportive et est le point culminant des ligues de football juvéniles (Écoles secondaires) et collégiales du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ). Ayant des ressources limitées pour assurer la tenue du « Bol d'or », le Collège compte avoir recours à plusieurs commanditaires et partenaires. Afin de réduire les coûts de location des installations requises, le Collège demande la gratuité pour l'utilisation des installations du CSCR.

Le Collège assume tous les coûts reliés à l'organisation de cet événement. Le soutien de la Ville représente 23,65 % du budget de l'événement. Le budget de l'organisme pour tenir l'édition 2017 du « Bol d'or » est de 31 004,50 \$.

## JUSTIFICATION

L'organisme ne peut pas déposer une demande au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains de la Ville de Montréal, car l'événement ne répond pas aux critères d'admissibilité. Toutefois, la municipalité souhaite soutenir une offre de service en sport et loisir répondant aux besoins évolutifs de sa population, notamment la tenue d'un événement sportif d'envergure comme le « Bol d'or ».

Une dérogation aux Règlements sur les tarifs 2017 est nécessaire afin de pouvoir soutenir l'événement et assurer son succès.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une dérogation aux articles suivants est demandée pour une valeur totale de 7 333 \$.

<b>Règlements sur les tarifs 2017</b>	<b>Valeur</b>
<b>Article 19.</b> Pour l'usage des installations du CSCR	1 260 \$
<b>3°</b> Gymnase double	810 \$
<b>c)</b> pour des périodes de relâche d'une compétition sanctionnée.	
<b>8°</b> Salon des dignitaires	
<b>c)</b> local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	
<b>Article 23.</b> Pour l'usage des installations sportives extérieures du CSCR	1 635 \$
<b>2°</b> Terrain de soccer synthétique	168 \$
<b>b)</b> taux réduit	364 \$
<b>i.</b> pour un permis occasionnel pour une équipe de la Ville de Montréal	

c) pour des périodes de montage/démontage; pour des périodes de relâche	
<b>Article 27.</b> <i>Pour l'usage des biens et services dans les locaux de la DGIS</i> 4° Location d'un système de son lors d'un événement	81 \$
<b>Article 28.</b> <i>Pour la réservation d'espace de stationnement des installations de la DGIS</i> 3° pour la location d'une espace pour une automobile, pour 6 heures et plus, la journée	3 015 \$
<b>Total</b>	<b>7 333 \$</b>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016 - 2020, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilisera l'organisme à tenir un événement écoresponsable et l'incitera à adopter les pratiques en vigueur au CSCR.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où la Ville n'accorderait qu'une partie ou aucun soutien, l'organisme ne pourra équilibrer son budget, et par conséquent, le contraindre à réduire l'envergure de l'événement et à en compromettre la qualité.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Du 17 au 19 novembre 2017 : déroulement de la 42<sup>e</sup> édition du « Bol d'or ».

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rocca LONIGRO  
Agente de développement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-10-04

Jean-François DULIÈPRE  
c/d gestion des installations (dir sports)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Luc DENIS  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-10-25

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME  
directeur de service - diversité sociale et  
sports

**Approuvé le :** 2017-10-26

CE : 50.001  
2017/11/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS